



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

DELIBERATION

2025 06 05

Séance du mardi 30 septembre 2025 à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 19/09/2025

Annulation comité défaut quorum : 26/09/2025

Nouvelle convocation : 25/09/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 11

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, GILSON Fabrice, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, PUGIN André, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : CHEVALIER Laurent, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELMAS

Objet : **FERMETURE AIRE VIRY SAISON HIVERNALE**

Vu les rapports des services techniques du SIGETA et de l'huissier de justice indiquant que l'aire de Viry est vétuste et ne dispose pas des aménagements nécessaires pour garantir la sécurité et le confort des usagers durant la période hivernale ;

Considérant que l'aire de Viry est exposée à des conditions météorologiques difficiles durant les mois d'hiver, notamment en termes de neige, verglas, et températures négatives, et qu'elle ne dispose pas d'infrastructures adaptées à ces conditions (absence de chauffage, isolation des blocs sanitaires insuffisantes)

Considérant que le maintien de l'ouverture de l'aire de Viry durant cette période pourrait présenter des risques pour la sécurité des usagers et un inconfort notable ;

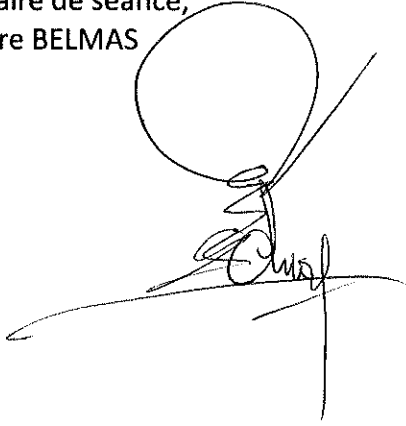
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- La fermeture temporaire de l'aire de Viry à compter du 8 décembre 2025 jusqu'au 1 mars 2026, couvrant ainsi la période hivernale.

- La mise en place d'une signalisation adaptée pour informer les usagers de cette fermeture.

La présente délibération est adoptée et sera transmise à qui de droit pour exécution

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,
Christelle METRAL

